



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
MAIRIE de DINGSHEIM
- 67370 -

Procès-verbal du 31 mars 2025 à 19h

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu du 3 février 2025
3. SDIS – proposition de motion
4. Récupération des redevances des opérateurs télécom
5. Travaux : Réaménagement rue de Mittelhausbergen/Stationnement- Maîtrise d'œuvre
6. Point budgétaire :
 - A. Compte Financier Unique 2024
 - ✓ Indemnités des élus versées en 2023
 - ✓ Affectation du résultat 2024
 - B. Fongibilité des crédits liés à la M57
 - C. Budget primitif 2025
 - D. Fixation des modalités d'attribution des subventions
 - ✓ Subvention 2025
 - E. Fixation des taux des 2 taxes communales 2025 (TFB et TFNB)
7. Compte rendu du SIVOM et de la communauté de communes
8. Compte rendu des commissions :
 - A. Hofname
 - B. Communication
 - C. Cadre de vie, solidarité
 - D. Urbanisme et économie
 - E. Voirie
 - F. Citoyenneté, jeunesse et environnement
9. Divers
 - A. Organisation de la réunion CCID
 - B. Agenda

Liste des délibérations adoptées :

Membres présents : 12 - Procurations : 3- Absent : - Nombre de votants : 15

Point à l'ordre du jour	Délib. 2025 N°	Matière de l'acte	Titre	Vote
3	06	MOTION	SDIS	Unanimité
4	07	FINANCES	Opérateur Télécom	Unanimité
5	08	TRAVAUX	Voirie – Maîtrise d'œuvre	Unanimité
6	09	FINANCES	Compte Financier Unique	Votants : 14 (maire retiré) POUR : 14, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

	10	FINANCES	Affectation du résultat 2024	<i>Adopté à l'unanimité</i>
	11	FINANCES	Fongibilité des crédits liés à la M57	<i>Adopté à l'unanimité</i>
	12	FINANCES	Budget primitif 2025	<i>Adopté à l'unanimité</i>
	13	FINANCES	Modalité d'attribution des subventions	
	14	FINANCES	Fixation des taux des 2 taxes communales 2025 (TFB et TFNB)	<i>Adopté à l'unanimité</i>

Publié sur le site Internet www.dingsheim.fr et affiché à Dingsheim, le 01/04/2025.

Le procès-verbal de la séance sera disponible (après approbation) sur le site internet et sur le panneau d'affichage communal.

Procès-verbal du 31 mars 2025 à 19h

Présidence : Le maire, Gaston BURGER

Secrétaire de séance : Brice Schobel, conseiller municipal

Membres présents : 12

Gaston Burger, Andrée Briffoteau, Marcel Fritsch, Benoît Haettinger, Geoffrey Diebold, Joseph Arenas, Gisèle Berbach, Brice Schobel, Fabrice Lutz, Laetitia Johner, Fabienne Breyel, Geneviève Botzong.

Procurations : 3 – Christian Biller donne procuration à Gaston Burger, Dominique Reinbolt donne procuration à Geoffrey Diebold, Audrey Bauer donne procuration à Joseph Arenas.

Absents : 0

Nombre de votants : 15

1. Désignation du secrétaire de séance

Brice SCHOBEL est désigné comme secrétaire de séance.

Votants : 15 - **POUR : 15**, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

2. Adoption du procès-verbal du 3 février 2025

Le PV de la séance du 3 février 2025 est adopté à l'unanimité.

Votants : 15 - **POUR : 15** ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

3. SDIS – proposition de motion

L'ensemble des communes du Bas-Rhin ont été sollicitées par le SDIS pour voter une motion concernant la réduction des attentes des services de secours aux urgences des hôpitaux (temps d'attente de 30 mn à 7 heures).

Le conseil municipal adopte la motion de soutien au SIS 67 concernant les temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victime.

Délibération N°06/2025 - Adoptée

Votants : 15 - **POUR : 15**, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

4. Récupération des redevances des opérateurs télécom

Pour faire suite à la délibération N°03/2025.

Délibération N°07/2025 - Adoptée

Votants : 15 - **POUR : 15**, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

5. Travaux : Réaménagement rue de Mittelhausbergen/Stationnement- Maîtrise d'œuvre

Les travaux de la rue de Mittelhausbergen / rue de Strasbourg, suite de l'aménagement de la rue du charron jusqu'à la rue de Strasbourg, sont évalués à 202 500 €

Trois maîtres d'œuvre ont été consultés :

LBSH 5,3 % 11 925 € Prix indexé sur le montant réel des travaux
M2I 5,8 % 14 375 € Prix indexé sur le montant réel des travaux
TTK 9,3 % 18 750 € Prix forfaitaire

Il convient de choisir un maître d'œuvre pour suivre ces travaux. Le maire propose de confier le marché à LBSH, pour un montant de 11.925€ HT.

Délibération N°08/2025 - Adoptée

Votants : 15 - POUR : 15, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

6. Point budgétaire 2025

a. Compte Financier Unique 2024

La commune de Dingsheim décidé par délibération de mars 2024, de basculer sur le CFU à compter de l'exercice 2025 pour les comptes 2024. Le Compte Financier Unique, document de synthèse, a vocation à se substituer au compte administratif et au compte de gestion du comptable public dans un objectif de clarté, de lisibilité et de fiabilité des comptes publics locaux.

Le maire s'étant retiré de salle après avoir passé la présidence de séance au 1er adjoint, le conseil municipal déclare que le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé conjointement par le SGC de Saverne et par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il l'approuve aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT :		
Dépenses :	714 240,51 €	
Recettes :	1.043.890,87 €	
Résultat net de l'exercice : excédent	+ 329.650,36 €	
INVESTISSEMENT :		
Dépenses :		374.264,02 €
Recettes :		539.041,89 €
Résultat net de l'exercice : excédent		+ 164.777,87 €
Résultat exercice 2024		+ 494.428,23 €
Pour mémoire : RAR 2024		110.875,37€

Délibération N°10/2025- Adoptée

Votants : 14 (le maire s'étant retiré) - POUR : 14, Abstentions : 0, CONTRE : 0

b. Indemnités de fonction des élus versées en 2024

Le conseil municipal est informé précisément des dépenses liées aux indemnités versées au Maire, aux trois adjoints et aux deux conseillers délégués pour l'année 2024, ce qui représente un montant total annuel de 54 554,64 €.

c. Affectation du résultat 2024

Après avoir entendu et approuvé le CFU 2024, le conseil municipal statue sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024 et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	329 650,36
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 117 804,42
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 447 454,78
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-11 103,08
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-110 875,37
Besoin de financement F. = D. + E.	121 978,45
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 447 454,78
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	121 978,45
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 325 476,33
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

d. Fongibilité des crédits liés à la M57

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre. Dans ce cas, le maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Le conseil municipal autorise le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

e. fixation des taux des 2 taxes communales 2025 (TFB et TFNB)

Le conseil municipal, après débat décide de maintenir les taux d'imposition en 2025 à savoir :

- ↳ TFPB : 31,28%
- ↳ TFPNB : 51.74%
- ↳ TH(RS) : 15,51% ⁽¹⁾
- ↳ CFE : ./.

f. Budget primitif 2025

Section de fonctionnement – détail des dépenses :

Quelques commentaires :

- 468 000 € pour contribution au budget du SIVOM
- 7700 € de subventions aux associations locales

Section de fonctionnement – détail des recettes :

- 700 000 € pour les impôts directs locaux

Section d'investissement – détail des dépenses :

Quelques commentaires :

- 40 000 € pour rémunérer l'architecte qui fait l'étude sur l'optimisation des locaux à la mairie
- 30 000 € pour la réalisation des panneaux historiques + Hofname
- 120 000 € de participation à l'aménagement de la piste cyclable Dingsheim-Oberhausbergen
- 45 000 € de participation imposée pour l'élimination de terres contaminées
- 100 000 € pour changements de luminaires : passage en LED du reste du village
- 330 000 € pour les travaux d'optimisation des locaux de la mairie avec notamment la création d'un local archives + réalisation d'un local pour les bénévoles qui créer les décorations de la commune

Section d'investissement – détail des recettes :

Quelques commentaires :

- 88 000 € de récupération de subventions d'investissement

- ↳ **APPROUVE** le budget primitif 2025 par chapitre en fonctionnement et en investissement arrêté aux montants suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 2.352.000 Euros

Recettes : 2.352.000 Euros

Section d'Investissement :

Dépenses : 1.690.000 Euros

Dont restes à réalisés : 110.875,37 Euros

Dont remboursement d'emprunt : 0 Euros

Recettes : 1.690.000 €uros

Total dépenses : 4.042.000 €uros

Total recettes : 4.042.000 €uros

Délibération N°14/2025- Adoptée

Votants : 15 - **POUR : 15**, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

g. Modalités des demandes de subvention des associations à la commune

Le dynamisme de la vie associative est l'une des richesses de la vie locale et contribue au bien-vivre à Dingsheim. La commune de Dingsheim soutient ses associations, soit via le Sivom, mais aussi en aidant les associations dans la mesure de ses moyens en versant directement des subventions à ses associations.

Le maire rappelle qu'elles sont facultatives, précaires et conditionnelles.

L'attribution d'une subvention n'est pas une dépense obligatoire, la commune dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou refuser une subvention. Il n'y a aucun droit à la subvention, ni à son tacite renouvellement. Ainsi la commune peut accorder des subventions à des association dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et en cohérence avec les orientations du conseil municipal.

Dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires et à la demande de la perception, le maire propose d'établir une liste des éléments à fournir par les associations avant tout étude du dossier de demande de subvention par le conseil municipal.

Ces éléments lui permettront d'apprécier la gestion et la dynamique des associations auprès de la commune.

Entendu l'exposé du maire

Le conseil municipal, après débat et délibération comme suit :

Votants : 15 - **POUR : 15**, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

👉 **DECIDE**, à compter de l'exercice 2025,

Que toute subvention, avant d'être versée, devra faire l'objet d'une demande écrite accompagnée obligatoirement d'un dossier comprenant les éléments suivants :

Documents permanents : 1^{ère} demande :

- 👉 Copie des statuts, du SIRET et de l'attestation d'inscription au tribunal d'instance
- 👉 IBAN

Documents périodiques : A chaque demande

- 👉 Attestation sur l'honneur que l'association est à jour de ses obligations légales : administratives, sociales, fiscales et comptables
- 👉 Le dernier rapport d'activité validé par le bureau
- 👉 Le dernier rapport financier (bilan des comptes) validé par le bureau
- 👉 La liste des membres du bureau de votre structure (Nom, prénom, adresse, email, téléphone)
- 👉 Nombre de membres avec le pourcentage des membres habitant la commune de Dingsheim
- 👉 Le montant sollicité
- 👉 L'objectif des fonds demandés
- 👉 IBAN (en cas de modification ou de première demande)

Une fois réceptionnée, la demande sera étudiée par le conseil municipal, qui décidera librement en fonction des éléments fournis l'éventuelle attribution et le montant.

Délibération N°15/2025- Adoptée

Votants : 15 - **POUR : 15**, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

h. Attribution des subventions 2025

Les montant total des subventions à verser aux associations s'élèvent à 7700 €.

Délibération N°16/2025- Adoptée

Votants : 15 - **POUR : 15**, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

7. Compte rendu du SIVOM et de la communauté de communes

SIVOM

Le comité directeur s'est tenu la semaine dernière. Stabilité en matière de coût d'administration générale. Manque de visibilité quant aux ressources humaines : 3 départs d'agents sont annoncés. Le budget établi prend en compte ces départs et les compense par le recours à une société de paysagiste.

Le projet Club House est en cours d'étude. Sur les 2 pistes en cours d'étude (l'une sur l'extérieur de Dingsheim – piste abandonnée-) et l'autre à partir des implantations actuelles, trois professionnels ont été sollicités pour avoir un cadrage sur les possibilités et les contours de ce second projet.

Au vu de leurs approches respectives et avec l'objectif de poursuivre le processus légal et réglementaire un comité directeur exceptionnel du SIVOM se prononcera prochainement sur les prochaines étapes d'avancement.

Communauté de communes Kochersberg - Ackerland:

Une augmentation de 5 % de la taxe foncière sur la quote-part perçue par la COMCOM a été votée

8. Compte rendu des commissions :

a. Hofname

- 78 foyers ont été sollicités pour apposer des panneaux en plexi sur leur maison indiquant leur Hofname en référence à l'histoire de l'habitation : A ce jour, 52 foyers ont répondu favorablement, 2 y sont opposés, certains n'ont pas encore répondu.
- Pour compléter ce travail, la commission propose d'installer des panneaux historiques qui formeront un circuit à travers le village (16 panneaux).

b. Cadre de vie, solidarité

- Les décorations de Pâques ont été posées en début de semaine et resteront en place jusqu'à début mai.
- Le portail du cimetière a été réparé par les agents du SIVOM.

c. Urbanisme et économie / Citoyenneté / Voirie

RAS

9. Divers

A. Organisation de la réunion CCID

La commission communale des Impôts Directs se réunira le mardi 13 mai après-midi à 14 heures en présence des services fiscaux.

B. Agenda

- Prochains conseils municipaux : 5 mai 2025 à 19 h 30
- Dimanche 20 avril : chasse aux œufs – 11 h RV des élus, 11h 30 début de la chasse aux œufs.
- Inauguration de la piste cyclable : 17 mai au matin
- St Jean organisée par le basket : 20 juin 2025

La séance est close à 21h10

Ont signé le présent procès-verbal :

Le président de séance : Gaston BURGER <i>Maire</i>	Le secrétaire de séance : Brice Schobel <i>Conseiller municipal délégué</i>